

n° 515

Avril-mai-juin 2023

l'Agrégation

Dossier spécial

Revalorisation : une arnaque organisée

Un « pacte » dangereux et discriminatoire

Entretien avec Denis Kambouchner

Retraites : ce qui va changer

6,50 € (le numéro pris à nos bureaux)



Société
des agrégés



Entretien avec Denis Kambouchner Revalorisation et « pacte enseignant »

Denis Kambouchner est ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Outre ses recherches sur Descartes, il a publié de nombreuses contributions sur les questions de politiques éducatives ainsi que plusieurs ouvrages : *Une école contre l'autre*, *L'École, question philosophique* et *Quelque chose dans la tête* suivi de *Vous avez dit transmettre ?* Dans cet entretien, il nous livre son point de vue sur la revalorisation, le pacte enseignant et, plus généralement, la crise de l'enseignement.

Nous souhaiterions vous poser quelques questions sur les mesures de revalorisation annoncées par le Président de la République et confirmées, le jeudi 23 avril 2023, par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, notamment, sur le « pacte enseignant ». Dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 25 avril, vous avez qualifié ce pacte de « cache-misère doublé d'un scandale moral ». Pouvez-vous nous expliquer ce que vous lui reprochez, alors qu'il est censé, selon le ministère, introduire, pour des professeurs volontaires, une « revalorisation liée à l'exercice de nouvelles missions » ?

Commençons par ce dernier point, qui comporte déjà deux très notables anomalies. Chacun en convient, la dévalorisation, continue depuis des années, des traitements des professeurs de l'enseignement public par rapport au SMIC, et la baisse corrélative du pouvoir d'achat, particulièrement marquée en contexte hautement inflationniste, requièrent d'urgence ce qu'on appelle une « revalorisation ». Si l'on convient que cette crise des rémunérations affecte à peu près toutes les catégories de personnels enseignants, il s'ensuit que la revalorisation doit être générale et s'effectuer sans conditions. Au lieu de cela, les collègues se voient promettre une revalorisation en deux volets, l'une générale mais tout à fait insuffisante, l'autre complémentaire mais soumise à condition. C'est ce qu'on appelle une demi-mesure, et une demi-mesure incorrecte, pour ne pas dire perverse, la condition dont il s'agit consistant en ce qu'on peut nommer une mise en surservice.

En effet, sauf dispositions particulières, chaque emploi d'enseignant titulaire correspond à un plein temps, ce qui signifie qu'en théorie, les obligations de service des professeurs les mobilisent au moins à hauteur de 35 heures hebdomadaires hors congés (soit 1 607 heures annuelles d'après la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019). En pratique, nous savons que ce temps de travail, au sein d'un même corps, varie selon les matières, les lieux et les ni-

veaux d'enseignement, mais selon les enquêtes les plus officielles, y compris les plus récentes (voir par exemple *Le Monde* du 21 avril 2023), cette variation intervient toujours au-delà du temps théorique. Les heures concernées par le « pacte » se situent donc bien dans un « surservice ».

On voit l'inconséquence et la perversité. Les pouvoirs publics considèrent-ils, nonobstant ces enquêtes et statistiques, que les obligations de service des professeurs sont fixées trop bas et qu'ils devraient travailler davantage ? On peut se poser la question (et sans doute hélas certains hauts responsables tendent-ils à confondre, comme les premiers ignorants venus, les heures de travail et les heures de cours...). Si telle n'est pas leur idée, ou s'ils n'osent pas la publier pour des raisons que chacun comprendra, alors, théoriquement, toute « nouvelle mission » qui apparaîtra nécessaire au bon fonctionnement du système éducatif devrait faire l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives. Là, nous sommes dans l'entre-deux. L'idée est sans doute que si certains professeurs sont déjà au maximum de leur charge de travail, ce n'est pas le cas de tous, et qu'un certain nombre d'entre eux sont par conséquent disponibles pour ces « nouvelles missions ». À ceux-ci, l'on va donc proposer un marché, qui est d'une tout autre nature que l'attribution d'heures complémentaires selon les besoins de l'établissement, ou la recherche d'un complément de revenus à titre privé, ou encore l'engagement personnel dans des activités associatives ou autres. Accepter ce marché, pour lequel le mot de « pacte » est grotesquement inapproprié (voyez le *Petit Robert* : « Pacte. Convention de caractère solennel entre deux ou plusieurs parties – personnes ou États »), c'est virtuellement reconnaître que ses propres obligations de service peuvent être encore alourdies. Un certain nombre de collègues seront sans doute conduits à cela pour des raisons économiques dont le poids est irrécusable. Nul ne peut toutefois ignorer que ce qui se prépare avec ce « pacte » est un alourdissement général des services, doublé d'une dérégulation.

Ce « pacte enseignant » remet en cause le statut des professeurs, les transformant en partenaires d'un marché. Pouvez-vous justifier l'existence et la valeur de ce statut ? Plus généralement, pourquoi les fonctionnaires, notamment les professeurs, doivent-ils bénéficier d'un statut ?

On appelle « statut » un ensemble complexe de textes officiels définissant les obligations et les droits du fonctionnaire, son corps d'appartenance, les conditions de gestion de sa carrière, etc. Les professeurs titulaires de l'Éducation nationale bénéficient d'un statut ; depuis 2005, ceux du secteur privé sous contrat ont également un statut de droit public. Certes, on pourrait concevoir un système éducatif dont la totalité des emplois seraient régis par des contrats de droit privé. La question n'est pas de savoir si ce système, abstraitement parlant, est concevable, mais s'il serait acceptable et avantageux pour la collectivité. Il semble raisonnable de répondre : ni l'un ni l'autre. Il ne s'agit pas seulement ici de l'histoire de la nation et des institutions françaises, avec laquelle il n'est ni prudent ni réaliste de vouloir rompre. Pour autant que le métier d'enseignant est difficile, il est inconditionnellement souhaitable que soient prévues pour lui des garanties d'ordre statutaire, y compris en termes de liberté pédagogique.

Bien entendu, il est légitime de se demander si c'est le statut qui conditionne les performances du système et son classement tel qu'on le pratique aujourd'hui. Il n'entre pas dans mes compétences de proposer ici des comparaisons internationales. Dans ces comparaisons, bien d'autres facteurs entreront en compte : formation initiale, attractivité des rémunérations et des carrières, définition des charges pédagogiques, conditions pratiques et morales d'exercice, composition et répartition des populations scolaires, formes de la collégialité, relations avec l'encadrement et avec les parents d'élèves, conception d'ensemble des pédagogies et des curricula. Certains estimeront que le statut ne prédispose pas au dévouement pédagogique et qu'il a partie liée avec une

conception essentiellement verticale de l'enseignement. Pour des raisons qu'il faudrait pouvoir détailler, cela me semble un faux procès. Le point essentiel est que, dans des conditions de difficulté croissante du métier d'enseignant, l'affaiblissement du statut constituerait une erreur majeure.

Vous estimez que ce pacte ne résoudra pas la crise des vocations, qui se traduit par un déficit de candidats aux concours de recrutement, un mal-être croissant et des démissions de plus en plus nombreuses. Quelles mesures faudrait-il prendre, selon vous, pour pallier ce déclin et renforcer l'attractivité du métier de professeur ?

Ne nous dissimulons pas la difficulté, qui semble se vérifier à quelque degré un peu partout en Europe. Dans la classe de première scientifique où j'étais inscrit dans un lycée parisien durant l'année... 1967-1968, nous étions nombreux, avec mes camarades, à nous destiner au professorat. Nous n'étions pas intéressés par l'argent et ne demandions pour l'avenir qu'à gagner honnêtement notre vie ; pour nous, le métier de professeur dans l'enseignement public était surtout synonyme de culture vivante et de liberté d'esprit. Plus d'un demi-siècle plus tard, quel changement dans la perception commune de ce métier !

Malgré tout l'affairement que nous avons connu depuis dix ou quinze ans autour de la notion de « soin », les métiers du soin, dont l'enseignement fait partie (à l'exception de l'enseignement supérieur en tant qu'il s'adresse à de jeunes adultes), sont aujourd'hui culturellement et financièrement dévalués. C'est aussi que, même avec l'apport des nouvelles technologies, ces métiers conservent un certain caractère archaïque. Dans l'Antiquité et jusque chez un Montaigne, la première éducation des enfants n'était-elle pas appelée « nourriture », *trophè* ? Or, dans les conditions culturelles d'aujourd'hui, excepté dans des milieux très conservateurs, cette dimension archaïque, c'est-à-dire aussi fortement traditionnelle, se trouve massivement dépréciée au regard d'une injonction d'innovation perpétuelle et

d'adaptation indéfinie. Ajoutez que si, en 1967-1968, un élève de première scientifique pouvait avoir le sentiment d'avoir déjà acquis une culture solide, donc des modèles et une sorte de bagage à transmettre, ce peut difficilement être le cas d'élèves de première d'aujourd'hui, à moins de tout un investissement personnel dans l'étude de certaines matières.

Ceci pour m'en tenir aux aspects les plus généraux du problème, car il faut compter ensuite avec l'organisation imparfaite des études supérieures ; celle, parfois discutable, des concours ; le caractère, disons, assez fermé des instituts de formation des maîtres ; le peu d'aménagement, d'accompagnement et d'encouragement à l'entrée dans le métier ; la rémunération qui ne permet pas de se loger partout à proximité de son lieu d'exercice ; la sévérité doctrinaire de certaines inspections...

Comment alors renverser la désaffection subéquente ? Le problème est si vaste que j'hésite à suggérer et d'abord à déterminer par où il faudrait commencer. D'une certaine manière, c'est l'affaiblissement du système scolaire tout entier qui a compromis sa reproduction sur le plan des ressources en personnels bien formés. Bien souvent, on peut dire que la formation d'un agrégé a commencé à la maternelle ! En tout état de cause, si les pouvoirs publics ne se décident pas à porter la formation de maîtres en nombre suffisant au rang de grande cause nationale, et à remettre à plat le problème de cette formation avec ce qu'il y faudra d'énergie et de pluralisme, je crains que nous ne devions continuer à descendre sur la même pente...

Pensez-vous que l'école républicaine soit en danger et qu'une privatisation du système d'enseignement la menace ? Faut-il considérer l'école comme une entreprise ou une institution ?

Dans la tribune du *Monde*, j'avais d'abord écrit : « Nul doute que dans certains cercles, on envisage la privatisation maximale du système d'enseignement

comme la solution de l'avenir». Dans l'article publié, l'adjectif a sauté. Je le regrette un peu, car certes personne aujourd'hui ne songe à une privatisation intégrale. Même une privatisation d'ampleur restera exclue tant que nous vivrons en régime républicain. Et dans toutes les hypothèses, de même que pour le système de santé, un secteur non rentable restera vraisemblablement toujours à la charge des collectivités locales ou territoriales. Cela étant, il est bien établi que toute la politique scolaire des années récentes a favorisé l'enseignement privé aux dépens de l'école publique, et il n'y a pas d'apparence que ce mouvement soit très prochainement destiné à s'inverser. En outre, le recours à l'emploi contractuel n'a cessé de s'étendre, y compris avec des recrutements scandaleusement expéditifs qui débouchent souvent sur des démissions rapides. Plutôt qu'une privatisation intégrale, c'est une contractualisation généralisée qui me semble constituer le scénario privilégié en cas d'aggravation d'une politique, disons le mot, néo-libérale de l'éducation.

Donc oui, l'école républicaine est en danger sur toute une série de plans : suppressions de postes, insuffisante formation de certains personnels, effort très inégalement réparti s'agissant des moyens matériels et budgétaires, difficulté à régler les problèmes d'ordre intérieur des établissements, consumérisme et pression des familles, manque de cohérence des objectifs pédagogiques, fièvre évaluatrice qui confine à l'absurde... Tout ceci étant évoqué sans ignorer le grand engagement de nombreux professeurs, avec d'autres catégories de personnels, pour faire vivre cette école.

Sur la seconde partie de votre question : non bien sûr, l'école publique n'est pas, ne peut pas être une entreprise, et tout effort pour y importer les procédés et l'idéologie néo-managériale (flexibilisation des emplois, responsabilisation maximale et mise en compétition généralisée des individus...) aura des conséquences catastrophiques. Peut-elle encore être une institution? Oui sans doute, mais sans aucune espèce

de mystique, et sans l'aphasie qui la caractérise aujourd'hui. Il faut une école qui sache quoi dire à tous et à chacun. Vaste programme!

Face à cette situation, vous êtes, en quelque sorte, un lanceur d'alerte. En quoi est-ce un devoir moral d'alerter les responsables politiques et, plus généralement, l'opinion publique sur l'état de l'enseignement et les défauts inhérents à ce pacte?

«Lanceur d'alerte», ne jouons pas sur les mots. Professeur des universités, émérite depuis bientôt quatre ans, je ne cours aucune espèce de risque en publiant une tribune de ce genre, et n'écris d'ailleurs que ce que chacun sait bien ou devrait savoir. Je souhaite d'ailleurs saisir la présente occasion pour nommer et remercier les collègues qui m'ont aidé à améliorer ce texte, notamment Oliver Beaud, Emmanuel Brassat, Gilbert Cabasso, Florence Dumora, Nils Gascuel et Laurent Jaffro. Bien évidemment, il s'agit d'un message d'alerte. Il m'a valu d'assez nombreux retours et n'est sans doute pas passé inaperçu de ceux qui font aujourd'hui la politique de l'éducation, pour peu qu'ils lisent les journaux ou qu'on leur en rapporte la substance. J'avoue avoir été très étonné que le scandale du «pacte», scandale statutaire et d'abord scandale sémantique, n'ait pas été plus fortement dénoncé par les organisations syndicales, les associations enseignantes et les forces d'opposition ; et au-delà du réconfort procuré à un certain nombre de collègues qui ont le sentiment, hélas justifié, que personne ne les écoute, je ne me fais guère d'illusions sur l'impact d'une telle «alerte». Nous avons la démonstration d'un pouvoir qui n'écoute pas – moyennant quoi il a réussi à décevoir la quasi-totalité des espoirs qu'il avait pu susciter. Quant à l'opinion publique, ces questions de statuts l'indiffèrent. Pour elle, l'Éducation nationale reste un monde quelque peu soviétique – imputation qui, dans un paysage plus disparate que jamais, a conservé une part de vérité. Elle admet tout juste que c'est un problème que les professeurs soient si mal rémunérés, mais considérera que les charger de

«nouvelles missions» est plutôt la moindre des choses. Sur ce plan, le pouvoir joue gagnant.

Comment pourrait-on redonner à l'école sa mission fondamentale d'instruction, de promotion et d'émancipation des élèves? Pouvez-vous nous présenter quelques pistes de réflexion et d'action?

Je ne peux ici que résumer en quelques mots ce que j'ai cru devoir développer dans mes ouvrages sur l'éducation¹, ainsi que dans un certain nombre d'articles et d'interventions. Selon un diagnostic assez partagé, depuis un demi-siècle au moins, l'école publique en France ne sait plus (c'est-à-dire : ses agents, les professeurs, ne savent plus, hors convictions personnelles) ce qu'elle doit faire avec ses élèves et à quelle sorte de culture elle doit les initier. La critique bourdieusienne de la «culture légitime», de l'«arbitraire culturel» et de la «violence symbolique», massivement diffusée sous des formes schématiques au sein des instituts de formation des maîtres, a bien entendu joué un rôle majeur dans cet état de choses, et elle n'a jamais reçu, à large échelle, les réponses qu'elle aurait appelées. Les directions de l'administration centrale ont été de grandes pourvoyeuses de discours idéologiques, médiocres, abstraits et abscons, multipliant les plans chimériques tout en imposant une vision archi-réductrice de la culture professionnelle des enseignants. Le constructivisme érigé en doctrine officielle («l'élève doit construire son propre savoir») n'a pu déboucher que sur une dramatique perte d'efficacité des enseignements. Les partis politiques, la représentation nationale et par conséquent aussi les gouvernements ont abandonné de longue date toute réflexion approfondie sur les problèmes de l'éducation scolaire. Les problèmes des apprentissages fondamentaux et de la maîtrise de la langue française, en particulier pour les enfants issus de l'immigration, n'ont jamais été pris à bras le corps. Le monde enseignant lui-même reste très hétérogène et divisé, y compris en termes sociologiques. Il n'existe aucun espace, aucun forum, aucun organe dédié à une confrontation sérieuse

des idées sur l'éducation scolaire, qui aurait permis de surmonter la stérilité de l'affrontement, longtemps et complaisamment médiatisé, entre «pédagogues» et «républicains».

Au lieu de répondre à votre question, je m'attarde à ce tableau bien sombre... Pour ma part, je crois parfaitement faisable, aujourd'hui encore, de construire une doctrine pédagogique qui réponde aux conditions et aux défis de notre époque. Il ne s'agirait pas exactement de replier l'école sur sa mission d'«instruction», terme que je trouve aujourd'hui très difficile à employer car à connotation par trop normative, austère et «verticale» sinon autoritaire. Il s'agit plutôt de renouer avec les principes de la première éducation humaniste, ceux d'Érasme : primat de l'apprentissage des mots, principe d'intensivité, principe de la valeur des objets, mais aussi principe d'implication active des élèves dans des travaux et dans des relations pédagogiques qui gardent une dimension ludique. Le jour où tous les élèves seront précocement initiés à la musique et au théâtre avec des méthodes et des objets dûment ajustés (en relation avec ce grand penseur de l'éducation qu'a été, au début du XX^e siècle, Lev Vygotski nommant leur «zone proximale de développement»), l'éducation publique sera sauvée, et la promotion et l'émancipation que vous évoquez, au rendez-vous! Mais aux questions : *qui voudra, qui sera en mesure de promouvoir une telle rénovation? comment surmonter les obstacles culturels et économiques de toutes sortes qui se dressent devant un tel programme? qui, du reste, est prêt à contribuer, et qui est prêt à fédérer les contributions, à une nouvelle doctrine de l'éducation?*, j'avoue ne pas avoir de réponse. Tout ce qu'on peut dire est que, sur ce plan, toute expérimentation sera bonne, et pour commencer, tout apport à la réflexion commune. ■

1. Une école contre l'autre, PUF, 2000; L'École, question philosophique, Fayard, 2013; Quelque chose dans la tête, suivi de Vous avez dit transmettre?, Flammarion, 2019; voir aussi L'École, le numérique et la société qui vient (avec Ph. Meirieu et B. Stiegler), Mille et une nuits, 2012.